

Bienvenue !

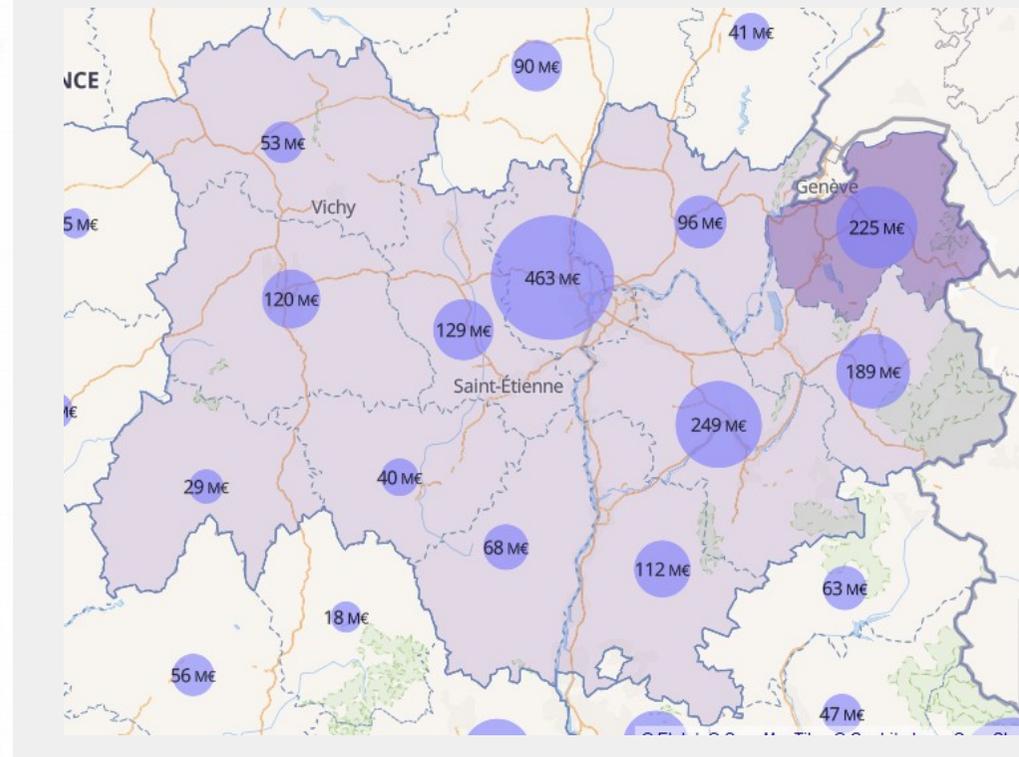
**Fonds
de solidarité
aux
entreprises**



1. Le fonds de solidarité aux entreprises :

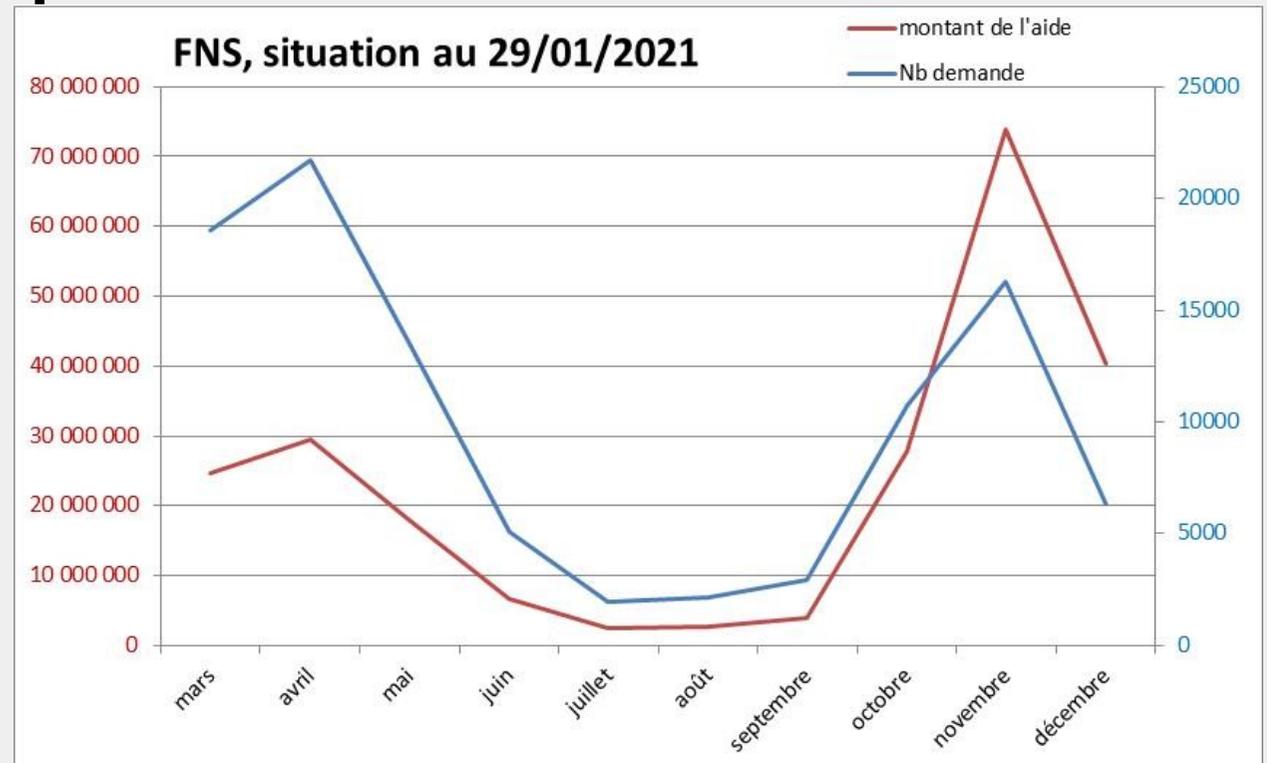
- ▶ près de 7 millions de dossiers traités,
- ▶ plus de 14 milliards versés,
- ▶ à près de 2 millions d'entreprises

Tous les chiffres des aides sur : <https://aides-entreprises.data.gouv.fr/>



1. En Haute-Savoie :

- ▶ près de 100 000 dossiers traités,
- ▶ plus de 230 millions versés,
- ▶ à près de 30 000 entreprises



2. Rappel des dispositifs en cours

Les formulaires de novembre et décembre sont disponibles.



The screenshot shows the homepage of the French tax authority website (impots.gouv.fr). At the top left is the French Republic logo. To its right is the website name "impots.gouv.fr". On the top right, there are two buttons: "Votre espace particulier" (blue) and "Votre espace professionnel" (red). Below these are navigation links: "Accueil", "Particulier", "Professionnel", "Partenaire", "Collectivité", "International", and "English". A white warning box with a black border contains the text: "Attention aux arnaques ! Numéros surtaxés frauduleux affichés par certains sites pour nos centres des Finances publiques, recrudescence des escroqueries auprès des entreprises et faux ordres de virement : soyez vigilants !" with a "En savoir plus" button. Below this is a search bar with the text "ex. : Payer en ligne, taxe d'habitation, formulaire déclaration de revenus..." and a search icon. At the bottom, a large red banner features the text "FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LES ENTREPRISES, INDÉPENDANTS, ENTREPRENEURS" and "Le fonds de solidarité aide les entreprises particulièrement impactées par la crise de la COVID-19." with a button "Accéder au formulaire de demande d'aide".

2. ...et présentation du renforcement du régime d'indemnisation des entreprises

A compter du mardi 9 février 2021, mise en ligne du formulaire pour les entreprises :

- ▣ dont l'activité relève de l'annexe 2 (secteur « 1bis ») ;
- ▣ **ou situées dans une zone de montagne (liste 74 ci-après)**
 - dont l'activité principale est :
 - le commerce de détail (sauf automobiles et motocycles),
 - la location de biens immobiliers résidentiels ;
- ▣ dans les deux cas, le montant de l'aide est renforcé.

2. ...et présentation du renforcement du régime d'indemnisation des entreprises

L'ancien dispositif - pertes de décembre	Le nouveau dispositif - pertes de décembre
<p>J'ai un magasin de vêtements de ski fortement impacté puisqu'il se situe dans une station.</p> <p>Mon entreprise ne relève pas de la fermeture d'administrative.</p> <p>L'aide est plafonnée à 1 500 €.</p>	<p>Si l'établissement principal figure dans l'annexe 3 du décret.</p> <p>L'aide plafonnée à 10 000 €, correspond à 80 % de la perte du CA.</p>
<p>Je relève d'une activité listée par l'annexe 2 du décret (blanchisserie, agence de publicité, station service....).</p> <p>L'aide (80 % de la perte du CA) est plafonnée à 10 000 €.</p>	<p>Dès lors que j'ai enregistré une perte de CA d'au moins 70 %, l'aide est égale à :</p> <ul style="list-style-type: none">- 80 % de la perte du CA dans la limite de 10 000 € (régime précédent),- si plus avantageux : à 20 % du CA de référence dans la limite de 200 000 €.

2. ...et présentation du renforcement du régime d'indemnisation des entreprises

120 communes concernées en Haute-Savoie :

Code Insee	Commune
74001	ABONDANCE
74002	ALBY-SUR-CHERAN
74003	ALEX
74004	ALLEVES
74014	ARCHES
74016	ARCHAMPS
74027	BALME-DE-THUY
74030	BAUME
74031	BEAUMONT
74032	BELLEVAUX
74033	BERNEX
74034	BIOT
74036	BLUFFY
74038	BOGEVE
74041	BONNEVAUX
74045	LE BOUCHET-MONT-CHARVIN
74050	BURDIGNIN
74054	CHAINAZ-LES-FRASSES
74056	CHAMONIX-MONT-BLANC
74057	CHAMPANGES
74058	CHAPELLE-D'ABONDANCE
74060	CHAPELLE-SAINT-AURICE
74061	CHAPEIRY
74062	CHARVONNEX
74063	CHATEL
74069	CHENEX
74073	CHEVENOZ
74074	CHEVRIER
74079	CLEFS
74080	CLUSAZ

Code Insee	Commune
74083	COMBLOUX
74085	CONTAMINES-MONTJOIE
74089	CORDON
74091	COTE-D'ARBROZ
74097	CUSY
74099	DEMI-QUARTIER
74101	DINGY-EN-VUACHE
74102	DINGY-SAINT-CLAIR
74103	DOMANCY
74111	ENTREVERNES
74114	ESSERT-ROMAND
74123	FAVERGES-SEYTHENEX
74127	FETERNES
74129	FORCLAZ
74134	GETS
74135	GIEZ
74136	GRAND-BORNAND
74137	GROISY
74138	GRUFFY
74139	HABERE-LULLIN
74140	HABERE-POCHE
74142	HERY-SUR-ALBY
74143	HOUCHES
74144	JONZIER-EPAGNY
74146	LARRINGES
74148	LESCHAUX
74155	LULLIN
74159	MAGLAND
74160	MANIGOD
74167	VAL DE CHAISE

Code Insee	Commune
74173	MEGEVE
74174	MEGEVETTE
74175	MEILLERIE
74176	MENTHON-SAINT-BERNARD
74183	MIEUSSY
74186	MONTAGNY-LES-LANCHES
74188	MONTRIOND
74189	MONT-SAXONNEX
74190	MORILLON
74191	MORZINE
74194	MURES
74196	NANCY-SUR-CLUSES
74198	NAVES-PARMELAN
74203	NOVEL
74205	ONNION
74208	PASSY
74215	PRAZ-SUR-ARLY
74216	PRESILLY
74219	QUINTAL
74221	REPOSOIR
74222	REYVROZ
74223	RIVIERE-ENVERSE
74232	SAINT-EUSTACHE
74234	SAINT-FERREOL
74236	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS
74237	SAINT-GINGOLPH
74238	SAINT-JEAN-D'AULPS
74239	SAINT-JEAN-DE-SIXT
74241	SAINT-JEOIRE
74249	SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS

Code Insee	Commune
74252	SAINT-SIGISMOND
74254	SAINT-SYLVESTRE
74256	SALLANCHES
74258	SAMOENS
74260	SAVIGNY
74261	SAXEL
74265	SERRAVAL
74266	SERVOZ
74271	SEYTRoux
74273	SIXT-FER-A-CHEVAL
74275	TALLOIRES-MONTMIN
74276	TANINGES
74279	THOLLON
74280	THONES
74282	FILLIÈRE
74284	TOUR
74286	VACHERESSE
74287	VAILLY
74290	VALLORCINE
74294	VERCHAIX
74295	VERNAZ
74296	VERS
74299	VEYRIER-DU-LAC
74301	VILLARD
74302	VILLARDS-SUR-THONES
74303	VILLAZ
74308	VINZIER
74310	VIUZ-LA-CHIESAZ
74311	VIUZ-EN-SALLAZ
74314	VULBENS

3. Mode d'emploi

Objectifs : informer, simplifier, accompagner

Les canaux d'information

Une question simple :
0 806 000 245

Une question particulière :
service des impôts des entreprises

Toutes les réponses sur la **FAQ**



3. Mode d'emploi

Comment remplir le formulaire de demande du fonds national de solidarité ?

Documents à préparer **avant de commencer sa demande** :

- ☑ votre SIRET,
- ☑ le RIB de votre entreprise,
- ☑ le chiffre d'affaires du mois concerné et celui du mois de référence.



Vous pourrez faire une demande d'aide au titre du volet n°1 du fonds de solidarité **dans un délai de 2 mois après la fin de la période** mensuelle considérée, soit :

- ☑ avant le 1er mars 2021 pour l'aide versée au titre du mois de novembre 2020 ;
- ☑ avant le 1^{er} avril 2021 pour l'aide versée au titre du mois de décembre 2020.



2020												2021																																																	
JANVIER	FEBVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FEBVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE																																						
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31

Quelle que soit l'aide perçue, **la subvention du fonds de solidarité est exonérée d'impôt sur les sociétés, d'impôt sur le revenu mais également de toutes cotisations sociales.**

3. Mode d'emploi

Comment remplir le formulaire de demande du fonds national de solidarité ?

10 points d'attention :

The screenshot shows the homepage of the French tax authority website (impots.gouv.fr). At the top right, there are two buttons: 'Votre espace particulier' (highlighted with an orange circle) and 'Votre espace professionnel'. Below the navigation bar, there is a warning banner about fraud, a search bar, and a large red banner for the 'FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LES ENTREPRISES, INDÉPENDANTS, ENTREPRENEURS'. A black arrow points from the 'Accéder au formulaire de demande d'aide' button in the red banner to the right.

1

connectez-vous
à votre espace
particulier

présentation et
accès à la FAQ

3. Mode d'emploi

2

Entrez dans le module
de messagerie sécurisée

N° fiscal :

Tableau de bord Prélèvement à la source Paiements Documents Déclarations Autres services

Tableau de bord > [Messagerie sécurisée](#)

Création d'une demande

3

Mes échanges **Écrire** Mes brouillons

Mes coordonnées

Ma demande

Saisie du formulaire

Tous les champs

Demande
conséquence

Une question sur

Face à l'épidémie
du paiement des
prêts de trésorerie garantis par l'État...

- Je signale un changement de situation personnelle
- J'ai besoin de justificatifs
- J'ai une question générale sur le prélèvement à la source
- Je signale une erreur sur le montant qui m'a été prélevé à la source
- J'ai un problème concernant le paiement de mes impôts
- J'ai une question sur le montant à payer de mon avis d'impôt sur les revenus
- Je signale une erreur sur le calcul de mon impôt
- J'ai reçu une relance pour non dépôt de ma déclaration de revenus
- Je pose une autre question/J'ai une autre demande
- Je demande l'aide aux entreprises fragilisées par l'épidémie Covid-19**

"Ecrire" et choisir dans le menu déroulant :
"Je demande l'aide aux entreprises fragilisées par
l'épidémie Covid-19"

**Destination des entreprises particulièrement touchées par les
de la propagation du virus covid-19 et des mesures prises pour
par l'État, les Régions et les Collectivités d'outre-mer
pour Métropole ou DOM**

ures immédiates de soutien aux entreprises parmi lesquelles : des remises d'impôts directs, un report
dans les entreprises dans le cadre de l'activité partielle, des mesures d'étalement fiscal et social, des

• Veuillez indiquer la période concernée par votre demande *

Sélectionnez la période

Valider Enregistrer un brouillon Abandonner

3. Mode d'emploi

• Veuillez indiquer la période concernée par votre demande *

Entre le 01/12/2020 et le 31/12/2020

La demande d'aide doit être réalisée au plus tard le 28 février 2021.

4

Choisir la période

• Veuillez saisir le SIRET de votre établissement *

5

Saisir le SIRET puis choisir le libellé d'activité de l'entreprise. Si aucun secteur ne correspond, choisir le dernier libellé "Mon entreprise appartient à un autre secteur d'activité que ceux mentionnés en annexe 1 et 2..."

Mon entreprise appartient à un autre secteur d'activité que ceux mentionnés en annexes 1 ou 2 du décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 modifié

Spécificité du formulaire "zone montagne", cocher Oui si l'entreprise remplit les conditions pré-citées (diapo 5) :

Mon entreprise est située sur le territoire d'une commune mentionnée à l'annexe 3 du décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 modifié et son secteur d'activité relève du commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motos ou de la location de biens immobiliers résidentiels. *

- Oui
 Non

3. Mode d'emploi

6

Cocher la case correspondant au critère de demande d'aide...

Selon votre activité, vous êtes en fermeture administrative soit totale, soit partielle...

● Calcul de votre aide

Sélectionnez le critère correspondant à la situation de votre entreprise.

- Mon entreprise a fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public en décembre 2020, sur la totalité du mois de décembre (31 jours)
- Mon entreprise a fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public au cours du mois de décembre 2020 et a subi une perte de chiffre d'affaires d'au moins 50 % sur la période comprise entre le 1er décembre 2020 et le 31 décembre 2020 par rapport à la période de référence :
C'est-à-dire, par rapport à décembre 2019
- ou, si souhaité, par rapport au chiffre d'affaires mensuel moyen de l'année 2019 ;
- ou, pour les entreprises créées entre le 1er juin 2019 et le 31 janvier 2020, par rapport au chiffre d'affaires mensuel moyen sur la période comprise entre la date de création de l'entreprise et le 29 février 2020 ;
- ou, pour les entreprises créées entre le 1er février 2020 et le 29 février 2020, par rapport au chiffre d'affaires réalisé en février 2020 et ramené sur un mois ;
- ou, pour les entreprises créées après le 1er mars 2020, par rapport au chiffre d'affaires mensuel moyen réalisé entre le 1er juillet 2020, ou à défaut la date de création de l'entreprise, et le 31 octobre 2020.
- Mon entreprise n'a pas fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public au cours du mois de décembre 2020 mais a subi une perte de chiffre d'affaires d'au moins 50 % sur la période comprise entre le 1er décembre 2020 et le 31 décembre 2020 par rapport à la période de référence ;
C'est-à-dire, par rapport à décembre 2019
- ou, si souhaité, par rapport au chiffre d'affaires mensuel moyen de l'année 2019 ;
- ou, pour les entreprises créées entre le 1er juin 2019 et le 31 janvier 2020, par rapport au chiffre d'affaires mensuel moyen sur la période comprise entre la date de création de l'entreprise et le 29 février 2020 ;
- ou, pour les entreprises créées entre le 1er février 2020 et le 29 février 2020, par rapport au chiffre d'affaires réalisé en février 2020 et ramené sur un mois ;
- ou, pour les entreprises créées après le 1er mars 2020, par rapport au chiffre d'affaires mensuel moyen réalisé entre le 1er juillet 2020, ou à défaut la date de création de l'entreprise, et le 31 octobre 2020.

...soit votre entreprise connaît une baisse de chiffre d'affaires (CA) en 2020.

3. Mode d'emploi

7

Renseignez alors

- le CA de référence 2019
- les recettes encaissées en décembre 2019 ou le chiffre d'affaire mensuel moyen 2019
- et le CA du mois de décembre 2020

... le montant attribué sera immédiatement calculé.

Perte de chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires de la période de référence * €
(CA de décembre 2019
- ou, si souhaité, CA mensuel moyen de l'année 2019 ;
- ou, pour les entreprises créées entre le 1er juin 2019 et le 31 janvier 2020, CA mensuel moyen sur la période comprise entre la date de création de l'entreprise et le 29 février 2020 ;
- ou, pour les entreprises créées entre le 1er février 2020 et le 29 février 2020, CA réalisé en février 2020 et ramené sur un mois ;
- ou, pour les entreprises créées après le 1er mars 2020, CA mensuel moyen réalisé entre le 1er juillet 2020, ou à défaut la date de création de l'entreprise, et le 31 octobre 2020.)

Chiffre d'affaires mensuel de la période comprise entre le 1er décembre 2020 et le 31 décembre 2020 * €

Votre déclaration montre une variation de : 0 €

Votre déclaration montre une variation de : 0.0 % de votre chiffre d'affaires

Montant des pensions de retraite ou d'indemnités journalières de sécurité sociale au titre du mois de décembre 2020 (Pour les personnes physiques ou pour les personnes morales, leur dirigeant majoritaire. Si aucune pension de retraite ou d'indemnités journalière de sécurité sociale n'ont été ou ne vont être perçues, indiquer « 0 ») * €

Calculer l'aide

Sous réserve des contrôles de l'administration, votre aide sera de €

8

Bien remplir les coordonnées bancaires de votre entreprise.

● Coordonnées bancaires de l'entreprise ou de l'association

Le compte bancaire sur lequel vous souhaitez que l'aide soit versée doit être celui de votre entreprise et non celui du dirigeant ou d'un associé

Titulaire du compte bancaire de l'entreprise : *

Code IBAN *

Code BIC *

● Déclarations *

3. Mode d'emploi

9

Uniquement pour les entreprises appartenant à un groupe :

• Déclarations

Seulement pour les entreprises appartenant à un groupe :

- Je certifie que la somme des montants perçus au titre du mois de décembre 2020 n'excède pas 200 000 euros au niveau du groupe.

- Je déclare que la somme des montants perçus par le groupe au titre des aides mentionnées dans les conditions générales de dépôt au titre de minimis s'élève à :

 €

10

Par défaut, choisir le choix "non". Choisir "oui" uniquement si votre entreprise est en redressement judiciaire et bénéficie des aides de minimis. Règlement des minimis : rappel ! Ce règlement de minimis autorise les aides publiques aux entreprises à la condition que leur montant total n'excède pas, pour chaque entreprise, 200 000 € sur 3 exercices fiscaux. Ces 3 exercices fiscaux incluent l'exercice fiscal en cours ainsi que les deux précédents.

• Déclarations *

Mon entreprise entre dans une des catégories mentionnée dans le paragraphe « Aides de minimis » des présentes conditions générales de dépôt : ?

Non

Oui, et je complète le [formulaire de déclaration des aides de minimis](#) figurant en annexe II de la circulaire du 14 septembre 2015, pages 17-19, relative à l'application du règlement n° 1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis que je m'engage à fournir à l'administration en cas de contrôle.

Je certifie sur l'honneur que mon entreprise remplit les conditions pour bénéficier de cette aide et l'exactitude des informations déclarées ainsi que l'absence de dette fiscale ou sociale

Enfin, ne pas oublier de cocher la case d'attestation sur l'honneur.

4. Questions-réponses

**Je n'ai pas internet.
Ou
Je n'ai pas
d'identifiant fiscal.
Puis-je faire
ma demande d'aide ?**

Vous pouvez saisir une demande d'aide avec n'importe quel numéro fiscal (parent ou comptable) dès lors que la demande comporte le SIREN et l'IBAN de l'entreprise qui en bénéficie.

**Pourquoi
on me demande
des explications ?**

Exemples :

- l'IBAN n'est pas connu de l'administration,
- l'activité mentionnée sur le formulaire est discordante de l'activité connue de l'administration
- Le chiffre d'affaire mentionné doit être confirmé

4. Questions-réponses

**Ma demande d'aide
est refusée.
Pourquoi ?**

Les conditions d'éligibilité ne sont pas respectées. Exemples :

- entreprise cessée à l'INSEE,
- le nombre de salariés.

**Précisions sur la
notion de
fermeture au public**

On parle uniquement de fermeture administrative
(décret, arrêté préfectoral).

4. Questions-réponses

**Je pensais
bénéficier
d'une aide plus
importante... ?!**

L'aide est calculée en fonction des éléments déclarés : secteur d'activité, lieu de l'établissement, mention du motif de la demande , CA déclaré .

Il n'est pas possible d'annuler une demande.

La procédure mise en place sur l'outil de messagerie des particuliers ne permet pas de modifier le formulaire qui a été saisi, validé et envoyé.

Dans le cas où les informations nouvelles à porter ont une incidence sur le montant de la demande, il est possible de ressaisir un second formulaire.

4. Questions-réponses

J'ai fait une erreur !
Dois-je faire
une nouvelle
demande ?

Oui ! Vous pouvez recommencer. Sachez que le délai de traitement de votre nouvelle demande sera allongé.

Encore une question ?

Adressez un message à votre **service des impôts des entreprises** via la messagerie sécurisée de votre espace particulier sur impots.gouv.fr

4. Questions-réponses

Avec

- ▣ la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- ▣ la Chambre de Métiers et de l'Artisanat,
- ▣ et Harmonie mutuelle :



Cellule d'écoute et de soutien psychologique aux entreprises en difficultés :

0 805 65 50 50



FINANCES PUBLIQUES